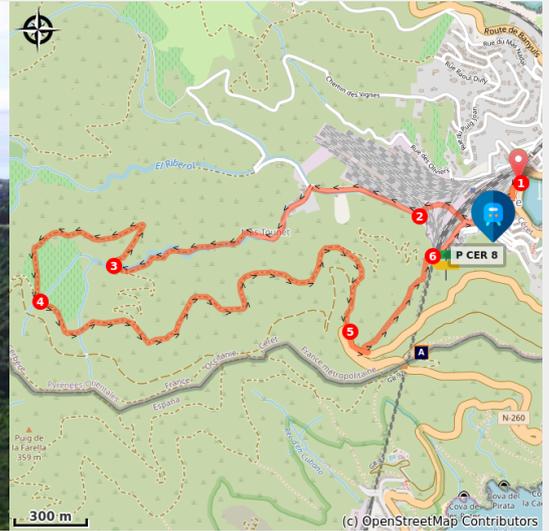


# Chemin de la Bonnevie

Côte Vermeille - CERBERE



(OTI)

## *Petite randonnée sur les premières hauteurs de Cerbère*

Parcours de courte durée sur les hauteurs de Cerbère entre vignobles et mas.

### Infos pratiques

---

Pratique : Pédestre

---

Durée : 2 h

---

Longueur : 6.7 km

---

Dénivelé positif : 253 m

---

Difficulté : Facile

---

Type : Boucle

---

Thèmes :

Montagne, Patrimoine, Point de vue

# Itinéraire

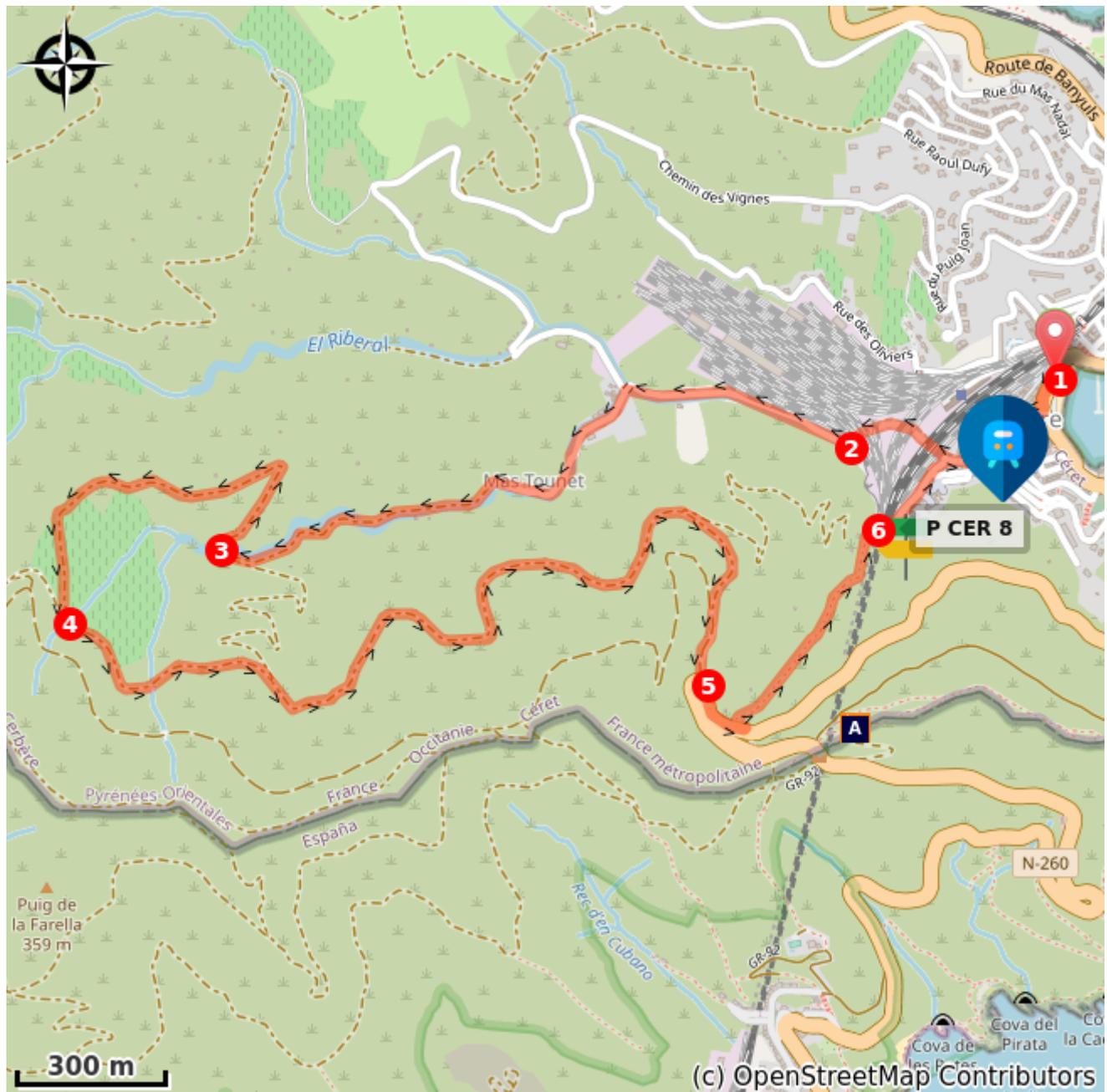
Départ : BIT de Cerbère

Arrivée : BIT de Cerbère

Balisage : — PR

1. Partir du Bureau d'information Touristique de Cerbère vers la droite avenue Maréchal Joffre, Prendre la première rue à droite pour rejoindre la rue du Riberal et partir vers la gauche. Au niveau de la placette des transbordeuses, partir sur la droite et traverser l'ancienne voie ferrée.
2. Rester à droite en longeant la rivière. Au pont tourner à gauche, vous passerez devant le Mas Mingou et le Mas Tounet.
3. Tourner à droite sur la rivière et suivre le chemin.
4. A ce point partir à gauche. sur la piste DFCI-AL66 puis la piste DFCI-AL66bis (pendant 2km)
5. Arriver sur la D914, faire quelques mètres sur la gauche, l'ancien poste frontière est situé devant vous. Redescendre en direction du village de Cerbère.
6. Traverser la voie ferrée et rejoindre la placette des Transbordeuses. Retour au BIT par le même parcours qu'à aller.

# Sur votre chemin...



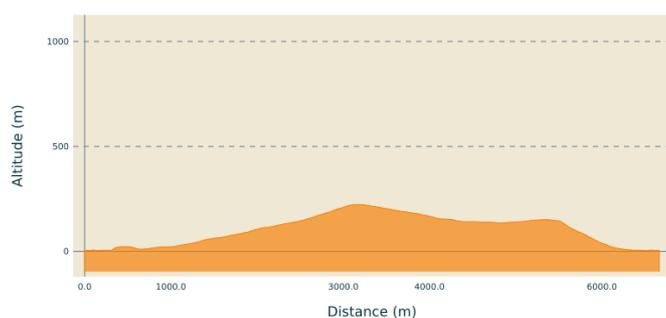
 Tourelle du Col des Belitres (A)

# Toutes les infos pratiques

## **Recommandations**

Prévoir eau, casquette et bonnes chaussures.

## **Profil altimétrique**



Altitude min 3 m  
Altitude max 223 m

## **Transports**

Retrouver toutes les lignes du bus à 1€ en cliquant [ici](#)

## **Accès routier**

Accès par RD 914

# Sur votre chemin...

---



## Tourelle du Col des Belitres (A)

Tourelle datant de la seconde Guerre Mondiale. Element constitutif du front fortifié de la Méditerranée réalisée par les forces Allemandes dès 1942 en réponse au débarquement en Afrique du Nord qui pousse les forces allemandes à occuper la zone libre.

Crédit photo : Gilles Athier